

PRIX DE L'ABONNEMENT :

Pour Lyon et le département du Rhône,  
46 francs pour trois mois,  
32 francs pour six mois,  
66 francs pour l'année.

Hors du département, 1 f. de plus par trimestre.

Un numéro : 25 c. — Annonces : 25 c. la ligne.

LE CENSEUR insère gratuitement tous les Articles, Lettres et Documents ayant un but d'utilité publique et revêtus de signatures connues.



# LE CENSEUR,

## JOURNAL DE LYON.

ON S'ABONNE :

A LYON, au bureau du journal, rue des Célestins, n° 6,  
au 1<sup>er</sup>.  
A PARIS, chez MM. LEJOLLYET et COMP<sup>e</sup>, directeurs de  
l'Office-Correspondance, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 46,  
et chez M. DEGOUYE-DENONCQUES, rue Lepelletier, n° 3.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. RITTIEZ, rédacteur en chef du journal.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le dimanche. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

Lyon, le 18 septembre 1847.

Nous avons constamment soutenu que notre gouvernement avait vu avec regret le pape Pie IX prendre l'initiative des réformes en Italie. Plus nous avançons, plus les faits viennent corroborer notre opinion. Pour juger de sa véracité, il ne faut que suivre avec attention les organes du ministère. Ils n'osent pas blâmer ouvertement les actes accomplis dans les Etats-Romains, mais ils répètent sans cesse qu'ils veulent des progrès réguliers qui se produisent par le concours simultané des gouvernés et des gouvernants, c'est-à-dire qu'ils demandent une chose à peu près impossible. Là où les gouvernés se taisent, on se garde bien de procéder à la moindre réforme. Allez donc demander à l'Autriche de faire des réformes dans ses états; elle vous répondra : A quoi bon? est-ce qu'on se plaint du gouvernement de l'empereur? Là où les populations sont inertes, il n'y a pas de réformes possibles. Dire qu'on veut des réformes et blâmer l'usage des moyens qui y conduisent, c'est, au fond, n'en pas vouloir.

Le *Journal des Débats*, par la nature de sa polémique, a parfaitement prouvé qu'il a vu avec déplaisir l'attitude prise par le pape et le mouvement qu'il a imprimé aux affaires d'Italie. Ce qu'on voudrait, c'est que toute cette agitation populaire s'éteignît. Comme on désire le *statu quo* avant tout, on redoute autant de nouvelles manifestations de la part des villes italiennes que l'entrée des Autrichiens dans les Etats du pape. Mais si cette intervention a lieu, on prendra ouvertement parti pour l'Autriche; on dira que les réformes réclamées par la population étaient exagérées, intempestives et regrettables; on donnera à des réunions populaires, ainsi qu'on l'a déjà fait du reste, un caractère radical; enfin, on se mettra à la suite de l'Autriche pour comprimer l'effervescence italienne, comme on s'est mis à la suite de l'Angleterre pour détruire le parti libéral en Portugal.

Dans le cas d'intervention de l'Autriche, nous interviendrons aussi, assure la *Revue des Deux Mondes*. Ce sera alors pour commettre une nouvelle infamie; ce sera pour masquer les intentions de M. de Metternich et devenir son complice dans les nouvelles violences qu'il prépare contre les amis de la liberté. Qu'on ne s'y trompe pas: si nous intervenons, ce sera pour faire le métier d'oppresseurs. Voilà pourtant où nous sommes descendus après dix-sept ans d'un règne qui promettait d'être l'ère de la liberté européenne. Aujourd'hui nous sommes les auxiliaires de l'Angleterre pour briser les lois constitutionnelles en Portugal; demain nous serons les auxiliaires de l'Autriche pour faire perdre à jamais aux Italiens l'espoir de leur émancipation.

Afin d'arriver plus sûrement à ce but, on parle du pape avec éloges, on caresse même son penchant pour les réformes; mais on se récrie ensuite contre certaines manifestations. On accorde beaucoup sur le fond des choses, on conteste sur les formes qui les accompagnent; on fait de la sorte un double jeu. Mais on ne trompera personne, et le pape a déjà bien prouvé qu'il avait deviné les intentions de notre gouvernement en refusant les offres de secours que M. Rossi lui faisait hypocritement.

Le pape a raison de se défier de notre politique, car elle n'est pas française; elle est tout autrichienne. C'est la rougier au front que nous le disons; mais nous manquerions à notre devoir si nous ne déchirions le voile dont on veut masquer un pacte d'alliance qui a pour but de maintenir indéfiniment l'Europe dans la profonde torpeur où on l'a plongée dans ces dernières années.

M. de Genoude a trouvé dans M. Prébant-Berthelot, propriétaire à Vimoutiers, un imitateur. Sommes-nous appelés à voir bientôt le refus de l'impôt se propager? S'il en était ainsi, il faudrait bien reconnaître que nous sommes à la veille d'une crise décisive; car le refus d'impôt de MM. de Genoude et Prébant-Berthelot n'a pas été blâmé par les habitants qui en ont été les témoins; on ne s'en est nullement étonné, mais au contraire on y a donné en quelque sorte une adhésion positive.

Cette manière de prêcher la réforme électorale nous paraît significative, et nous doutons fort qu'elle soit du goût du gouvernement. C'est par l'abus de l'impôt qu'on a comprimé en France tous les sentiments généreux; c'est peut-être par le refus de l'impôt qu'on pourra arriver à faire reprendre aux affaires une meilleure tournure.

Voici ce qu'on lit dans le *Droit* :

La *Gazette de France* annonce qu'une nouvelle vente d'objets mobiliers, par suite de refus d'impôts, a été faite le 13 septembre, à Vimoutiers, par M. Prébant-Berthelot.

M. Prébant ayant déclaré qu'il suspendait le paiement de ses taxes jusqu'à ce qu'elles fussent votées par une assemblée nommée par tous les contribuables, le percepteur a fait saisir des chevaux qui lui appartenaient. Un de ces chevaux a été adjugé au prix de 400 f. Cette somme ayant suffi pour désintéresser le percepteur des douzièmes échus et des frais, la vente n'a pas été poussée plus loin.

Nous apprenons avec plaisir qu'on organise un banquet politique à Vienne. Il sera présidé par un honorable citoyen qui a long-temps représenté cette localité.

Nous savions bien, quand on appelé M. Jayr aux fonctions de ministre des travaux publics, qu'on lui imposait une tâche

au-dessus de ses forces; aussi est-il déjà fortement question de le remplacer par M. Daru. M. Jayr n'aura traversé le ministère des travaux publics que pour signaler son profond dévouement aux intérêts des compagnies de chemins de fer, et pour émettre à la tribune les maximes industrielles les plus excessives. On n'a jamais vu un ministre montrer tout à la fois autant d'outrecuidance et de faiblesse.

### AFFAIRE MYSTÉRIEUSE. — APPARITIONS DU DIABLE. — SCÈNES NOCTURNES.

Depuis quelques jours il n'est bruit dans notre ville que d'un fait tellement étrange, bizarre, en dehors des idées de notre temps, nous reportant si bien en plein moyen-âge, que nous avons d'abord hésité à le croire et n'avons pas voulu en parler. Nous apprenons aujourd'hui que la justice est saisie, que deux descentes ont été opérées par MM. les commissaires de police, des rapports faits par des médecins, une commission rogatoire nommée, des mandats de comparution lancés, des témoignages entendus, et, tout en applaudissant aux efforts de la justice pour arriver à la découverte de la vérité, nous ne voyons plus d'inconvénient à publier la lettre suivante, qui donne des détails sur cette déplorable affaire. Nous en retranchons, toutefois, les noms propres et quelques faits d'une grande gravité, voulant laisser au parquet toute son action.

Lyon, le 17 septembre 1847.

Monsieur le rédacteur,

Il existe à la Croix-Rousse, chemin de Margnolles, une institution de jeunes filles fondée sur des principes et des dehors religieux, spécialement consacrée à la fabrication des étoffes de soie et à la couture. Elle renferme 35 à 40 élèves de 11 à 20 ans qui ne reçoivent d'autre instruction que les connaissances attachées à leur profession.

Cette entreprise, prétendue providentielle, pourrait être examinée sous le rapport de l'industrie, de l'hygiène, de l'éducation et de la vie matérielle; mais nous abandonnons ces discussions, pleines d'intérêt dans le temps où nous vivons, pour jeter un coup d'œil rapide sur les mœurs de cet établissement.

Voulant éviter le scandale, parce que les matières corrompues infectent par trop déjà notre société, nous tracerons seulement quelques traits du tableau de l'intérieur de cette fondation.

Deux dortoirs servent au coucher des pensionnaires; dans la nuit un démon inconnu, plusieurs peut-être, viennent porter l'effroi et le désordre dans ce séjour, où l'innocence repose en paix, sur la foi de Dieu, des hommes, et surtout de l'institution.

Ce démon bruyant fait des menaces, ébranle les lits, enlève les couvertures, et ne se borne pas toujours aux malices d'un esprit immatériel. Les plaintes, les soupirs, les cris étouffés résonnent aux tours de ce visiteur malin qui apparaît pour corriger ces jeunes filles des fautes présentes et à venir.

Défense sévère est faite par les maîtresses du lieu d'ébruiter ces tentatives, ces méchancetés, ces corrections du diable, parce que c'est la punition de leurs péchés.

Ces scènes d'horreur pour les grandes, de tourments et d'effroi pour les plus jeunes, durent une partie de la nuit.

Il y a trois mois, en l'absence de la supérieure, le diable s'annonce à deux jeunes filles couchées ensemble; il déclare qu'il vient, au nom du grand-maitre, exercer sa puissance sur cette retraite; l'une d'elles répond qu'elle ne le craint pas; alors il tire les oreilles, pince le nez, donne des soufflets avec une main large, pesante et nerveuse; ensuite, armé de petites pincées en acier, il tord, déchire la peau des bras, des cuisses...

La supérieure est souvent en communication avec le diable; les pensionnaires sont invitées à entendre ces entretiens; le diable énumère les fautes des pensionnaires, révélant tous les secrets de la confession, au grand étonnement de cette jeunesse ignorante, inexpérimentée et opprimée.

Le diable respecte cette supérieure, qui ne se plaint pas de ses apparitions nocturnes, parce qu'elle a le pouvoir de conjurer ses maléfices au moyen d'un scapulaire qui lui vient de Dieu.

Nous ne mentionnerons pas les tortures d'une malheureuse dans les chairs de laquelle on a implanté épingle, aiguilles, pointes... Cette victime de tant de diableries est aujourd'hui dans l'idiotisme. (Ici sont consignés des noms et des faits que nous croyons devoir passer sous silence.)

Nous nous garderons, monsieur le rédacteur, d'interpréter le motif qui a porté la direction de cet établissement à y fonder le règne du diable, de dissertar sur ces monstruosités, d'en rechercher les auteurs. Aussi laissons-nous à la justice le soin d'éclaircir ce mystère et d'enchaîner Satan.

Agréez, etc.

Le ministère n'a pas répondu aux questions qui lui ont été posées relativement à la situation où de coupables malversations ont mis la garnison de Givet, situation qui avait été exposée dans le rapport du docteur Scoutetten. Il faut donc conclure de ce silence : 1° que la garnison de Givet a été, pendant plusieurs mois, exploitée par des comptables infidèles, et que le pain du soldat a été rogné pour satisfaire d'odieuses avidités; 2° que le gouvernement, mis en demeure, par les hommes de la science et par un rapport officiel, de sévir contre les coupables, a manqué à son devoir, en ne faisant rien pour donner satisfaction à la vindicte publique.

On exige du soldat qu'il ne pense pas, qu'il obéisse aveuglément; on l'isole du citoyen; on en fait un être à part, instrument passif, et machine condamnée à n'avoir pas de volonté. C'est fort bien. Mais quand on vole l'armée, quand on falsifie ses aliments, n'est-ce pas au moins le devoir des gouvernants d'écouter les avertissements qui lui sont donnés par les citoyens, par la presse et par les hommes de science, ceux-là même à qui on a demandé des éclaircissements et des révélations qui restent stériles?

### Nouvelles d'Italie.

On lit dans une lettre particulière de Naples adressée à la *Démocratie Pacifique*, les lignes qui suivent, et qui prouvent que si l'insurrection n'avait pas encore éclaté à la date des dernières nouvelles, elle était proche.

A Catanzaro, dans la Calabre, se sont formées 27 bandes d'insurgés, qui forment en tout un personnel de 1,000 individus; leur nombre grossit de jour en jour. Dans un conflit qui a eu lieu avec le 3<sup>e</sup> régiment de ligne,

les insurgés ont eu le dessus, et ce régiment, attiré dans les gorges de la Sila, a été taillé en pièces. Lors du soulèvement de Messine, toute la troupe aurait pris parti pour le peuple insurgé, si l'on n'avait pas habilement répandu le bruit que les Siciliens comptaient égorger les soldats en masse dans de nouvelles Vêpres.

Les seuls artilleurs du train ont suivi le mouvement populaire; malheureusement ils ont été vaincus et transportés à Naples; on les a enfermés dans le fort Saint-Elme, et tous, depuis le capitaine jusqu'au dernier soldat, ont été passés par les armes.

Le roi Ferdinand II a tenu un conseil de ministres auquel assistaient sa femme, qui est une Autrichienne, et son confesseur, Mgr. Cokle. L'opinion de ces derniers a prévalu: aucune réforme ne sera concédée. L'on a traité le pape de fou, en disant qu'il ne savait pas ce qu'il faisait, et l'on a décidé qu'à la première insurrection de la capitale, le peuple serait mitraillé par le fort Saint-Elme, où l'on a envoyé une grande quantité de poudre.

L'exaspération des Napolitains est à son comble. Del Carretto a déguisé en prêtres ses sbires, qui crient *Vive Pie IX!* vendent le portrait du pape, et donnent ensuite le signalement des acheteurs à leurs camarades pour qu'ils les écrouent dans les cachots. Les citoyens remplissent ainsi les prisons et sont condamnés sans aucune forme de procès. Parmi les plus marquants d'entre les captifs, on peut nommer Joseph del Re, écrivain de quelque mérite, l'un des plus célèbres médecins de la capitale, et un jeune avocat qui est accusé d'avoir participé, ainsi que M. Alexandre Poerio, à la rédaction de la brochure intitulée *Protesta del popolo delle due Sicilie*, histoire anecdotique du gouvernement depuis seize ans, de la vie publique et privée du roi, de la reine et des ministres. M. Poerio a eu le bonheur de se sauver.

On lit encore dans cette lettre :

« A l'occasion de la fête de *Piè di Grotta*, célébrée avec un grand étalage de forces militaires le 8 septembre, le roi a fait promettre six carlins (2 fr. 60 cent.) aux soldats de la ligne, avec l'ordre de charger le peuple et la garde civique, si l'on osait faire entendre des protestations et des demandes de réformes. La garde civique, qui devait prendre les armes dans le Château-Neuf, ne devait recevoir ni sabres ni baïonnettes. »

— Les journaux de Livourne publient le *motu proprio* du grand-duc Léopold qui décrète l'institution de la garde nationale. Ce document se compose des deux articles suivants, accompagnés d'exhortations au calme et à la tranquillité adressées par le souverain à ses sujets :

« Art. 1<sup>er</sup>. Nous instituons la garde civique dans le grand-duché, et déclarons qu'on doit la regarder comme institution de l'Etat.

« Art. 2. Nous nous réservons d'approuver les bases fondamentales de cette institution, sur l'avis de notre royale consulte d'état, déjà chargée de nous faire un rapport à ce sujet, conformément à la loi. »

Toutes les villes de la Toscane se livrent à l'exaltation de la joie la plus vive; mais c'est à Livourne surtout que les fêtes nationales ont pris un caractère imposant, à l'occasion de la création de la garde civique.

— L'escadre de la Méditerranée, commandée par le contre-amiral Tréhouart, était encore dans la baie de Naples le 5. Ce séjour prolongé s'explique par les événements. Les arrestations se succédaient, et plusieurs personnages compromis se sont réfugiés sur nos vaisseaux. Deux Napolitains qui ont pu aussi échapper à la police viennent d'arriver à Toulon par le *Pingouin*.

Paris, le 16 septembre 1847.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

Nous recevons par le *Journal de Rouen* et par une lettre particulière des nouvelles de deux banquets réformistes, l'un à Forges, arrondissement de Neufchâtel, où d'excellents discours ont été prononcés, entre autres par M. Desjoberg, député; l'autre à Soissons, où M. Lherbette a analysé en termes vifs et vrais la situation actuelle.

Au banquet de Forges, M. Jules de Lasteyrie était présent; il a pris aussi la parole. On a porté des toasts à l'économie dans les dépenses, à la garde nationale, à une réforme large et profonde.

A Soissons, où un banquet de 550 personnes réunissait aussi les plus honorables citoyens, et parmi eux MM. Lherbette, Odilon Barrot et Quinette, ces messieurs ont successivement pris la parole. Nous recevons les discours de l'honorable député de l'extrême gauche, et nous nous empressons d'en transcrire ici quelques extraits, ne pouvant l'insérer tout entier.

« ... Jamais assemblée politique aussi nombreuse n'avait encore eu lieu parmi vous dans l'intervalle des sessions. Permettez-nous donc de commencer par vous féliciter de celle-ci, non point que nous nous fassions illusion au point de croire que nous en soyons ni la cause, ni l'objet; mais il nous est honorable d'en fournir l'occasion. La cause, c'est l'esprit politique qui chaque jour parmi vous prend de nouveaux développements, acquiert de nouvelles forces, malgré les efforts que l'on fait pour le pervertir ou pour l'annihiler. (Oui! oui!) L'objet, le but, c'est de resserrer les liens qui nous unissent, de nous rallier sous le même drapeau, de nous tenir toujours prêts, toujours en haleine, pour les luttes que nous avons à soutenir. (Applaudissements.) Cette union, ces efforts ont-ils jamais été plus nécessaires? Tous ne sentez-vous pas, en effet, qu'il ne s'agit plus de nuances, mais de couleurs tranchées, qu'il s'agit moins d'opinions que de sentiments, et des sentiments sans lesquels il n'y a plus de vie morale pour les sociétés pas plus que pour les individus? Tous ne sentez-vous pas que le gouvernement n'a plus d'autre principe que l'absence de tous principes, que la vie morale se retire de lui, qu'il nous fait défaut, que dès lors la question est devenue plus que ministérielle, que déjà même elle est plus que gouvernementale, qu'elle est devenue sociale? (Acclamations répétées.)

« C'est là ce qui, sur tous les points de la France, suscite les manifestations les plus éclatantes, les plus significatives. Le drapeau sous lequel elles se produisent, ce n'est pas seulement celui qui décorait cette enceinte, cet étendard aux triples couleurs, symbole d'abord de l'indépendance nationale et de la liberté, symbole ensuite de la gloire; c'est aussi un drapeau plus beau encore, plus grand, celui de la probité politique. (C'est vrai!) Et la probité que nous voulons, nous l'avons dit cent fois, ce n'est pas seulement la probité vulgaire de l'argent, la probité des mains; c'est aussi celle du cœur et de l'intelligence, celle qui fait respecter à chacun sa propre science et celle d'autrui, celle qui ne veut pas plus corrompre qu'être corrompue; probité toujours la même, une, invariable dans la vie politique comme dans la vie privée. (Applaudissements.)

« Aussi, à cette réunion, appelle-t-on avec les hommes investis des droits électoraux tous ceux dans la poitrine desquels bat un cœur de citoyen, un cœur d'honnête homme! (Bravo! bravo!)

« Aussi encore avons-nous à nous applaudir d'y voir figurer les

hommes dont la couleur politique n'est pas tout-à-fait la nôtre, qui jusqu'à présent avaient voté contre nous, et qui viennent franchement, au grand jour, s'asseoir à nos côtés. (Profonde sensation.)

M. Lherbette analyse les actes du ministère, et, après avoir dit que la majorité s'est déclarée satisfaite, il s'écrie :

« Mais vous, êtes-vous satisfaits? (Non! non!) Le sont-ils, les hommes honnêtes de tous les partis? (Cris nombreux: Non! non!) Aussi, voyez l'accueil différent que le pays fait aux députés de la majorité et à ceux de l'opposition. Voyez les premiers passer, contraints et embarrassés, au milieu des populations froides et silencieuses; les mains même qui se sont tendues si souvent vers eux, creuses et mendiannes, pour solliciter, se retirent honteuses et semblent craindre un contact compromettant. Voyez, au contraire, les députés de l'opposition, partout fêtés par une sympathie chaleureuse. Voyez partout serrer leurs mains, qui cependant s'ouvrent vides de faveurs. (Nombreux bravos.) Là est un fait cent fois plus honorable encore pour le pays que pour eux-mêmes. (Bien! très bien!) Et leur victoire sera plus éclatante encore au jour des élections. »

M. Lherbette déclare qu'on battra le ministère avec ses propres armes, avec la loi actuelle; « mais ce n'est pas une raison, dit-il, pour n'en pas solliciter la réforme, car elle est favorable au fléau de l'époque, la corruption. » L'honorable orateur signale le progrès de ce mal, au dedans; au dehors, le gouvernement demandant pardon à l'absolutisme pour la catastrophe de juillet; la corruption prêchée partout, et descendant dans toutes les ramifications de la société.

« La voilà, s'écrie-t-il, la voilà appelant ses créatures à la curée de la richesse publique; la voilà s'ingéniant à multiplier ses moyens, et des places à l'infini où les fonctionnaires auront à satisfaire moins aux services de l'Etat qu'aux intrigues de cette politique, et des actions industrielles ou pagiotage conduit rapidement les uns à une ruine scandaleuse et les autres à une fortune plus scandaleuse encore. (Longs murmures d'approbation.)

« Mais si la vérité n'a pas de limites, la corruption a les siennes. Elle les a dans l'épuisement des ressources. Alors arrive l'époque de la liquidation; les uns continuent à demander quand les autres ne peuvent plus donner (rires approbatifs), la coalition se dissout, les mécontents parlent, les grands coupables sont trahis par leurs complices qu'ils ne peuvent plus contenir, les gouvernants restent découverts devant des révélations qui se produisent de toutes parts, et ébranlés sous le poids d'actes qu'ils ont encore l'audace de nier, mais qu'ils n'ont pas l'audace de soumettre aux débats (C'est vrai! c'est vrai!); et le pays se soulève, indigné, dégoûté, contre cette corruption dont le vaste réseau l'enserme et l'étouffe.

« Quel enseignement profond! Le gouvernement a pour lui ce qu'il avait il y a un an, quand il remportait la victoire électorale. Il a plus de moyens matériels qu'il n'en eut aucun autre: un budget d'un milliard et demi, dans lequel il puise des traitements, des fonds de secours, des pensions, des primes, des encouragements, des subventions; n'oublions pas les fonds secrets. (Rires universels.) Il a plus de 160,000 places à sa disposition; il a une armée nombreuse et vaillante; il a un million de gardes nationaux; il a une chambre politique moulée sur le pouvoir qui la compose; il en a une autre où une majorité de 150 à 160 voix lui était acquise. Eh bien! avec tous ces moyens d'influence, il est faible, faible au dedans et faible au dehors; et ni au dedans, ni au dehors, ce n'est pas sous les efforts de ses adversaires qu'il succombe, c'est sous ses propres fautes; il s'affaisse, il se fonde, il se décompose de lui-même. Telle est la situation que nous a faite et que s'est faite à lui-même le système si glorifié. (Très bien! très bien!) A ceux qui en vantaient l'habileté nous répondions que, sous le règne de la publicité, nous ne croyions pas à l'habileté de la ruse et des sentiments dépravés (Bravo! bravo!), que nous croyions seulement à celle de la franchise et des nobles sentiments; que le jour viendrait où le système qui semait la démoralisation recueillerait les embarras et la honte (Oui! oui!), où il reconnaîtrait qu'en déconsidérant tout il avait tout affaibli. Cette prédiction ne s'est-elle pas réalisée? Ce jour n'est-il pas arrivé? (Sensation profonde.)

M. Lherbette compare le gouvernement à ce voyageur qui, navigant sur un des grands fleuves du Nouveau-Monde, s'amuse à contempler les accidents du paysage, jusqu'au moment où, s'apercevant qu'il est près des chutes du fleuve, il veut s'arrêter, et lutte en vain contre le courant plus rapide et tombe dans l'abîme.

L'orateur espère encore que le pouvoir s'arrêtera à temps. Les manifestations qui éclatent sur tous les points contribueront à ce résultat.

« Mais, dit en finissant le député de Soissons, suffisent-elles? Suffit-il d'une effervescence qui s'évapore? Non. Ce qu'il faut surtout, c'est le travail journalier de chacun à l'œuvre de tous, c'est l'apport pour chacun de sa pierre à l'édification du temple, c'est l'organisation, c'est la puissance. N'oublions pas que de toutes les qualités la plus nécessaire et malheureusement la plus rare, c'est la suite dans les idées, la suite dans la conduite, cette persistance enfin qui seule donne les succès durables. (Approbation universelle.) Puisse-t-elle suffire à sauver et nos institutions conquises par deux grandes révolutions, et les mœurs, plus précieuses encore que les institutions! (Salves répétées d'applaudissements.)

« Messieurs, à la moralité dans le gouvernement! »

L'orateur descend de la tribune, aux cris répétés de *Vive M. Lherbette!*

De tels discours sont des encouragements qui ne sont pas perdus. Le premier banquet qui viendra maintenant, c'est celui de Saint-Quentin, et nous croyons savoir que de bonnes et éloquentes paroles y seront aussi prononcées. Recueillons tous ces gages d'espérance, et travaillons avec persistance, comme le demande M. Lherbette, à l'œuvre de la régénération.

Il paraît décidé que le maréchal Soult prendra le gouvernement des Invalides, et que M. Guizot obtiendra enfin la présidence du conseil si désirée. Comme le maréchal Soult n'est pas à Paris et que la mort du duc de Reggio ne date que de deux jours; comme, d'ailleurs, on n'aurait pas arrêté cette combinaison sans s'assurer du consentement du maréchal Soult, il est clair qu'on a dû la lui proposer quand le duc de Reggio n'était que malade.

Quant à M. Muret (de Bort), son entrée au cabinet paraît décidée; mais on ne sait pas encore s'il y entrera avant ou après l'anniversaire du 29 octobre. On ne sait pas encore si M. Daru accepte le portefeuille des travaux publics, que M. Jayr ne peut plus garder.

On ne dit pas encore si M. Muret (de Bort) restera fournisseur des pantalons garance de l'armée.

#### On lit dans le Journal du Havre :

Hier au soir, le bruit d'une descente de justice opérée dans les bureaux d'une de nos maisons de commerce, et qui aurait été immédiatement suivie d'arrestations préventives, a jeté notre place dans la stupeur. Les motifs de cette mesure ne sont que vaguement connus; elle paraît se rattacher aux révélations produites à la tribune par M. Lefort-Gonsolin, et tout récemment rappelées par le National.

Dès lundi soir, une surveillance de police très sévère a été établie aux abords de la maison située place Louis XVI, n° 12, où est le siège du comptoir de MM. Hanter fils et Decaëns, faisant le commerce de houille. Cette surveillance avait sans doute pour objet d'empêcher qu'aucun objet

quelconque ne pût être soustrait à la visite domiciliaire qui devait avoir lieu le lendemain. En effet, dès cinq heures du matin, MM. le juge d'instruction, le procureur du roi et le commissaire de police se sont transportés sur les lieux, et ont procédé à l'examen des livres et des papiers, qui ont été mis sous les scellés.

Dans le cours de la journée, M. le procureur du roi s'est transporté à Gravelle, où perquisition a été faite dans un pavillon appartenant à l'un des associés de la maison de commerce. A la suite de ces opérations, qui se sont prolongées jusqu'au soir, en présence de M. Hanter fils, le seul des associés présents au Havre; un mandat de dépôt a été décerné contre ce dernier et mis immédiatement à exécution. Dans la soirée, M. le lieutenant de la gendarmerie est parti pour Criquetot, où M. Decaëns, retenu par une indisposition, réside depuis quelques jours. Il était, dit-on, porteur d'un mandat contre ce dernier, et était ce matin de retour de sa mission, après l'avoir accompli.

Voici un passage du discours prononcé par M. Lefort-Gonsolin, qui doit, assure-t-on, être interrogé comme témoin dans cette affaire :

Je dirai à M. le ministre de la marine que j'ai par devers moi des preuves positives, des preuves matérielles d'abus considérables qui se sont commis dans les approvisionnements de votre flotte à l'étranger; ces faits ne peuvent pas être niés, à mes yeux du moins. Il y a pour le gouvernement un moyen bien simple de se mettre sur la voie de ces malversations. Vous savez, Messieurs, qu'aucun chargement ne peut se faire sans un manifeste. L'administration des douanes a entre les mains tous les éléments des chargements qui sont expédiés. Que M. le ministre de la marine veuille bien se faire représenter les manifestes des fournitures faites depuis deux ans, qu'il compare ces manifestes avec les quantités dont la réception a été constatée à l'étranger, et il en saura tout autant que moi. J'ai rempli mon devoir; à lui maintenant de faire le sien.

#### Le Journal du Havre ajoute :

Des recherches se rapportant sans doute à la même affaire ont été opérées dans les bureaux de la douane par un inspecteur des finances commissionné à cet effet. Nous croyons savoir que ces investigations ont abouti à la constatation de la parfaite régularité des expéditions.

### Afrique française.

On assure que des émigrants de la tribu des Beni-Amer et des Hachem, qui, après avoir abandonné notre territoire et avoir reçu des terres auprès de Fez, les avaient quittées pour rejoindre l'émir dans le Maroc, ont été rencontrés par une troupe du makhzen de Mouléy-Abd-er-Rhaman, et qu'à la suite d'un combat acharné, ils ont éprouvé de grandes pertes et ont été ramenés dans leurs cantonnements. Il paraît que l'empereur a donné des ordres sévères pour empêcher le passage à la frontière et dans l'intérieur de tous les transfuges algériens qui pourraient être tentés de venir grossir la deira d'Abd-el-Kader. (Akhbar.)

#### POSTE AUX LETTRES.

On lit dans le *Moniteur Viennois* :

« Nous apprenons que la conversion de notre bureau de poste simple en bureau composé, réclamée par les principaux habitants, a été rejetée par M. le directeur-général des postes, par le motif que notre bureau ne remplit pas les conditions de produits voulues par les règlements.

« Nous ne connaissons pas les conditions exigées pour la conversion des bureaux simples en bureaux composés, mais nous voyons, en parcourant la liste des villes qui possèdent des bureaux composés, que beaucoup sont loin d'avoir l'importance que donnent à la ville de Vienne sa position topographique, son commerce et sa population.

« On avait également demandé que la distribution à domicile s'effectuât d'abord, et de préférence, dans les quartiers commerçants. Cette amélioration ne sera pas non plus introduite dans le service de distribution, parce que, d'après la réponse de M. le directeur-général, l'ordre de tournées des facteurs, déterminé à la fois par l'emplacement du bureau et par la situation respective des divers quartiers, ne peut être interverti dans quelque intérêt et pour quelque cause que ce soit.

« Quant à la correspondance de Vienne avec les bureaux situés au-delà de Lyon, d'une part, et avec Grenoble, de l'autre, l'administration a pris des mesures propres à l'accélérer.

« Ainsi, le départ de Lyon pour Grenoble aura lieu tous les jours à six heures du matin, de telle sorte que les lettres et les journaux de Paris et du Nord arriveraient à Vienne avant huit heures, et seraient mis immédiatement en distribution. Le courrier continuerait sa route, et passerait par Saint-Jean-de-Bournay, Chatonnay, La Frette, Rives, Moirans et Voreppe. Le retour de Grenoble aurait lieu à onze heures du soir. Pour l'aller, le trajet serait effectué en neuf heures, et pour le retour, en dix. Ce service serait indépendant de celui de Lyon à Marseille, qui apporterait à deux heures des lettres jetées à la boîte de Lyon dans la matinée.

« C'est là une importante amélioration; mais c'est avec regret que nous voyons les autres réformes, depuis si longtemps désirées dans le service de la poste aux lettres, ajournées indéfiniment. Le *Journal de Vienne*, dans son dernier numéro, nous en faisait espérer la réalisation en nous disant qu'il tenait de source certaine que l'administration s'occupait en ce moment de la création d'un bureau composé; aujourd'hui nous avons la preuve que le *Journal de Vienne* était mal renseigné, et qu'il faut momentanément renoncer à cet espoir. »

### CONSEIL-GÉNÉRAL DU DÉPARTEMENT DU RHONE.

SESSION DE 1847-1848.

Séance du 4 septembre 1847.

Présents: MM. Fulchiron, Martin, Desprez, Mermet, Faugier, Royé-Vial, Robat, Cholot, Rambaud, Peyré, Reyre, Brosset, Orsel, Laurens-Humblot, Bernard, Dela, Corcelette, Merlat, Berger, Suchet, de Manneville, Terme, Rémond et Janson.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

#### Traitement des employés et gens de service de la préfecture.

Un membre de la commission des finances expose que M. le préfet a donné communication au conseil de l'état de distribution, pour 1846, de la somme de 59,550 f., affectée aux traitements des employés et gens de service de la préfecture.

Il résulte de ce tableau, qui est mis sous les yeux du conseil, que les employés ont touché en traitement et gratification. . . . . 58,441 f. 04 c.  
Qu'il leur a été retenu pour la caisse de retraite. . . . . 4,759 99

D'où il suit qu'il leur a été attribué. . . . . 40,201 00  
somme dépassant celle allouée de droit.

Le conseil donne acte à M. le préfet de cette communication.

#### Compte des recettes et dépenses départementales pour l'exercice 1845.

Un membre de la commission des finances explique que M. le préfet a communiqué au conseil l'ordonnance royale du 16 janvier 1847, qui a approuvé le compte des recettes et dépenses départementales pour l'exercice 1845, tel qu'il avait été provisoirement arrêté par le conseil dans sa dernière session.

Cette ordonnance royale est mise sous les yeux du conseil, qui donne acte de sa communication à M. le préfet.

#### Emprunts départementaux.

Un membre de la commission des finances présente un rapport sur le

service des intérêts et le remboursement, en 1848, de partie des emprunts de 500,000 et 700,000 f., contractés, suivant les lois des 2 et 6 août 1850, pour l'achèvement du Palais-de-Justice et les travaux des routes départementales, et tendant à assurer ce service sur le produit des 1/3 et 2/3 centimes additionnels au principal des quatre contributions directes, votés suivant lesdites lois.

Le conseil-général,  
Sa commission des finances entendue;  
Vu les lois des 2 et 6 août 1850;  
Vu le rapport de M. le préfet;  
Considérant qu'il importe d'assurer le paiement des intérêts et des obligations à échéance des deux emprunts contractés en vertu des lois des 2 et 6 août 1850, l'un de 500,000 f. pour achèvement des travaux du Palais-de-Justice, l'autre de 700,000 francs pour travaux de routes départementales, et qu'il est nécessaire de distribuer le produit des deux impositions extraordinaires de 1 centime 1/2 et 2 centimes 1/3 additionnels aux quatre contributions directes autorisées par lesdites lois, et suivant l'affectation qu'elles ont déterminée;

Considérant que le produit présumé de 1 centime 1/3 affecté au Palais-de-Justice s'élève, pour 1848, à . . . . . 67,600 f. » c.  
Celui des 2 centimes 1/3 affecté aux routes départementales s'élève à . . . . . 148,500 »

Ensemble . . . . . 216,100 »  
Et que de l'état détaillé joint à la présente délibération il résulte :

Que les intérêts afférents à l'emprunt de 500,000 f. à payer en 1848 s'élèvent à . . . . . 58,600 f. » c.)

Les intérêts et obligations afférents à l'emprunt de 700,000 f. à payer en 1848 s'élèvent à . . . . . 168,257 50

D'où résulte un excédant de produits de . . . . . 17,662 50

Délibère :  
Sur le produit des deux impositions extraordinaires de 1 centime 1/3 et de 2 centimes 1/3, autorisées par les lois des 2 et 6 août 1850, et affecté par ces lois au remboursement des obligations à échéances et des intérêts des deux emprunts, l'un de 500,000 f. pour le Palais-de-Justice, l'autre de 700,000 f. pour les routes départementales, il sera attribué.

Pour l'emprunt de 500,000 francs :  
Intérêt à 4 1/2 pendant le premier semestre de 1848, sur 25,000 f. . . . . 8,625 f. »

Sur le deuxième semestre, pour 22,000 f. . . . . 4,995 » } 58,620 f. » c.

Obligations au 50 juin. . . . . 28,000 » }  
Obligations au 31 décembre . . . . . 20,000 » }

Pour l'emprunt de 700,000 francs :  
Intérêt à 4 1/2 pour le premier semestre, sur 225,000 f. . . . . 5,017 »

Pour le deuxième semestre, sur 160,000 f. . . . . 50,600 » } 109,617 50

Obligations au 50 juin. . . . . 56,000 » }  
Obligations au 31 décembre . . . . . 58,000 » }

En tout. . . . . 168,257 50

#### Marché hebdomadaire demandé par la commune de Limonest.

Un membre de la commission des intérêts publics fait le rapport suivant :  
Le conseil municipal de Limonest, par une délibération en date du 8 juin dernier, a demandé l'établissement d'un marché hebdomadaire qui aurait lieu le samedi. Vingt-neuf communes ont été consultées à ce sujet; quatorze ont émis un avis favorable, les sept autres ont gardé le silence; ainsi, point d'opposition. Le conseil d'arrondissement a donné son approbation à cette mesure, et votre commission en propose l'adoption.

Le conseil-général,  
Considérant que la mesure sollicitée est pleinement justifiée, Est d'avis qu'un marché hebdomadaire soit établi le samedi dans la commune de Limonest.

#### Amélioration de la navigation du Rhône.

Un membre de la commission des intérêts publics expose que deux rapports ont été communiqués sur l'état d'avancement des travaux entrepris pour l'amélioration de la navigation du Rhône : l'un présenté par M. Josseland, ingénieur en chef de la deuxième section; l'autre par M. O'Brien, ingénieur en chef de la première section.

Il résulte du premier de ces rapports, qui se rattache à la partie du fleuve comprise dans l'étendue du département du Rhône, que l'état de ce fleuve est, dans cette partie de son cours, généralement satisfaisant. Le rapport de M. l'ingénieur chargé de la première section, entre Genève et Lyon, fait connaître que le haut Rhône peut être considéré comme navigable, à l'exception d'une lacune de dix-sept kilomètres formée par la perte du Rhône et les gorges de Malpertuis; que les projets pour lever cet obstacle ont été présentés, et accusent une dépense qui n'excède pas quatre millions.

Outre ces deux rapports, M. le préfet a communiqué une délibération du conseil municipal de la ville d'Arles, en date du 19 juillet dernier, ayant pour objet d'appeler la sollicitude du gouvernement sur l'amélioration des embouchures du Rhône.

La commission des intérêts publics entendue,  
Le conseil-général,

Vu les documents qui lui ont été communiqués sur l'état d'avancement des travaux entrepris pour l'amélioration de la navigation du Rhône dans la partie comprise entre Genève et Lyon et dans le parcours du département, et tout en témoignant sa satisfaction des heureux résultats déjà obtenus, Prie ce magistrat de vouloir solliciter auprès de MM. les ingénieurs de nouveaux et constants efforts pour que le commerce soit enfin appelé à bientôt tomber les derniers obstacles qui s'opposent encore à la libre navigation du Rhône dans les différentes sections de son parcours, et notamment ceux qui résultent de la divagation du fleuve entre Jonage et Lyon, au moyen d'un bon système d'endigement.

En ce qui concerne l'amélioration des embouchures du Rhône :  
Attendu que le plus puissant obstacle qui s'oppose à ce que le Rhône prenne, au point de vue des intérêts du commerce et de la navigation, le rang élevé que son admirable position dans le bassin de la Méditerranée, le volume et la direction de ses eaux sembleraient devoir lui attribuer, résulte de la barre qui en embarrasse le cours à son entrée dans la mer;

Que ce puissant obstacle, qui tend à s'accroître tous les jours, empêche la navigation maritime de remonter le fleuve et de se lier ainsi au réseau de la navigation fluviale qui sillonne en tous sens l'intérieur du territoire; qu'il impose au commerce des transbordements ruineux, des frais et des retards qu'aucun avantage ne saurait compenser;

Que, cet obstacle une fois levé, le bas Rhône deviendrait un port de mer capable de recevoir des navires du plus fort tonnage, et où viendraient aboutir et se confondre les efforts de la grande navigation maritime et ceux de la navigation fluviale à vapeur;

Qu'ainsi serait donnée la plus large satisfaction à cet impérieux besoin d'activité commerciale qui semble animer de plus en plus tous les peuples assis aux rives du grand bassin de la Méditerranée;

Qu'ainsi seraient rapprochés, pour une œuvre commune de civilisation, et au profit des importations et des exportations de notre commerce, l'un des pays les plus industrieux du monde et les pays de production agricole les plus richement dotés de l'ancien continent;

Qu'ainsi se trouveraient à jamais assurés à la France le transit des provenances de l'Orient et des Grandes-Indes, et conjuré le danger qui, du côté de Trieste et de Gênes, menace les intérêts de notre commerce et de notre navigation intérieure;

Qu'ainsi, enfin, serait en tout temps rendue praticable cette voie providentielle qui, cette année, a préservé la France des horreurs de la disette, et se trouve si bien placée pour en prévenir à tout jamais le retour, si elle est mise et maintenue dans des conditions convenables;

Par tous ces motifs, le conseil-général émet le vœu le plus pressant pour que la question d'amélioration des embouchures du Rhône soit promptement amenée par l'Etat à une solution définitive, et portée, par le caractère et le développement des travaux qui seront entrepris, à la hauteur d'une question sociale et politique de l'ordre le plus élevé.

Prison et pénitencier de Perrache. — Maison d'arrêt du Palais-de-Justice.

Un membre de la commission qui avait été délégué pour visiter les pri

sons et le pénitencier de Perrache expose :

Qu'en ce qui touche la prison et le pénitencier de Perrache, la commission n'a que des éloges à donner sur la bonne direction imprimée aux différents services de la maison ;

Que quelques uns d'entre eux seulement pourraient recevoir un plus utile développement, si l'étendue du local était mise en parfaite harmonie avec tous les besoins.

Le conseil-général exprime sa satisfaction à la commission administrative, dont la sollicitude s'étend avec tant de persévérance sur tous les détails de l'établissement pénitencier de Perrache et aux employés qui, à tous les degrés, sont chargés de la conduite de cette maison, et il émet le vœu :

Que la loi projetée sur les prisons, par laquelle l'Etat prendrait sous sa direction le régime des prisons, soit présentée le plus tôt possible.

En ce qui touche la maison d'arrêt du Palais-de-Justice :

Attendu que cette prison, qui n'a été construite que pour un mouvement, en moyenne, de 180 prisonniers, ne comporte que douze salles pour hommes et trois pour femmes ; que ces quinze salles au grand complet ne peuvent rigoureusement contenir qu'un mouvement de quinze personnes par salle, ce qui arrive à un chiffre de 220 à 225 ;

Attendu que ce chiffre est constamment dépassé, qu'il s'élève souvent au-dessus de 500, et que cet état de choses est allé à 550, 553, et même jusqu'à 550 ; qu'il y a dès lors nécessité de doubler des lits dont le plus grand nombre ne dépasse pas 85 centimètres ;

Attendu que les prisonniers et même les employés de la maison souffrent de cette fâcheuse position, résultat du défaut d'air et de l'insalubrité ;

Le conseil émet le vœu le plus pressant pour qu'il soit remédié aux inconvénients signalés, et appelle toute la sollicitude du gouvernement pour aviser aux moyens de remédier à un état de choses si déplorable.

#### Enfants trouvés ou abandonnés et orphelins pauvres.

Un membre de la commission des finances rend compte au conseil du rapport de M. le préfet sur le service des enfants trouvés ou abandonnés et des orphelins pauvres ; il expose les améliorations successivement faites, depuis 1842, par l'administration des hospices de Lyon aux diverses parties de ce service ; les difficultés qu'a rencontrées M. le préfet par suite de la réduction de la part attribuée au département dans le fonds commun ordinaire, pour pourvoir aux dépenses obligatoires de ce service en 1848, et l'obligation où a été M. le préfet de laisser en souffrance le remboursement d'une somme de 17,365 fr. 14 c. fournie par la caisse des hospices pour solder les dépenses de 1846 ; la discussion qui a eu lieu dans le sein de la commission des finances sur les propositions de M. le préfet, et enfin la résolution prise par la majorité de la commission des finances d'adhérer à ces propositions.

Le conseil-général, Sa commission des finances entendue,

Est entré en délibération sur les propositions de M. le préfet concernant les dépenses et les ressources affectées au service des enfants trouvés ou abandonnés et des orphelins pauvres.

Un membre du conseil a dit qu'il lui paraissait peu convenable de ne pas rembourser intégralement, au budget départemental de 1848, les avances faites par les hospices de Lyon ; qu'il y avait inconvénient grave à priver les hospices d'une partie de leurs ressources, et à renvoyer d'un exercice à l'autre un déficit reconnu ; qu'on ne pouvait douter que l'exercice de 1847 ne présentât un déficit pareil, au moins, à celui de 1846 ; qu'il était indispensable de chercher le moyen de combler ce déficit de 1846, ainsi que celui présumé en 1847.

Un autre membre répond qu'on ne peut se préoccuper d'un déficit sur l'exercice de 1847, dont les comptes ne sont pas apurés, et que le déficit signalé pour l'exercice de 1846 serait probablement comblé pendant l'exercice de 1848 par les ressources éventuelles que M. le préfet indique dans son rapport, sans toutefois les faire figurer en recette au budget de 1848.

M. le préfet fait observer qu'il n'a pas fait figurer aux recettes du budget de 1848 les ressources qu'il n'a fait que signaler, parce que le court espace de temps qui s'est écoulé depuis qu'il est chargé de l'administration du département du Rhône ne lui a pas permis de compléter l'étude de ces ressources ; mais qu'il est certain qu'il est dû au département une somme de 92,000 fr. environ par les départements voisins pour entretien d'enfants trouvés ayant été reconnus leur appartenir ; qu'il est en instance auprès du gouvernement pour obtenir le paiement de cette somme ; qu'il avait l'assurance d'obtenir justice pour tout ou partie de cette somme, qui ferait largement face à la dette du département envers les hospices.

Un membre objecte que l'observation de M. le préfet ne remédie pas à l'inconvénient de laisser subsister un déficit au budget de 1846 ; qu'il serait plus régulier de porter en recette au budget de 1848 une partie de la somme réclamée aux départements voisins, suffisante pour balancer celle due aux hospices, 17,365 f. 14 c., et d'admettre aux dépenses de ce budget pareille somme de 17,365 f. 14 c.

Cette proposition a été acceptée par M. le préfet et la majorité du conseil-général.

En conséquence, le conseil-général arrête :

1° Qu'une somme de 19,300 f., prise sur les ressources ordinaires, sera portée au budget, chapitre 15, article 5, à valoir sur la somme due aux hospices pour l'arrêté ;

2° Qu'une somme de 17,365 f. 14 c. sera portée aux recettes du budget de 1848, à prendre sur les remboursements dus par divers départements ;

3° Que pareille somme de 17,365 f. 14 c. sera portée aux dépenses, sous-chapitre 15, article 4, du budget de 1848, pour complément de la somme due aux hospices ;

4° Que la dépense nécessaire pour le service des enfants trouvés ou abandonnés et des orphelins pauvres sera évaluée à . . . . . 457,892 f.

Et qu'il y sera affecté les ressources suivantes :

1° Produit présumé des amendes de police . . . . .	5,000
2° Portions du revenu des hospices affectées à cette destination . . . . .	2,892
3° Contingents communaux, savoir :	
De la ville de Lyon . . . . .	223,160
De la commune de la Guillotière . . . . .	11,781
De la commune de la Croix-Rousse . . . . .	7,741
De la commune de Vaise . . . . .	2,818
Des autres communes ayant plus de 1,000 f. de revenu . . . . .	4,500
4° Allocation départementale au sous-chapitre 10, 1 <sup>re</sup> section, au sous-chapitre 22, 2 <sup>e</sup> section . . . . .	480,000

Somme égale à la dépense . . . . . 457,892  
Toutes les matières mises en délibération étant épuisées, la séance est levée et continuée au lundi 6 septembre, à une heure.

#### Spectacles du 18 septembre 1847.

GRAND-THÉÂTRE. — Relâche.

THÉÂTRE DES CÉLESTINS. — 1<sup>o</sup> Le Chevreuil, ou le Fermier anglais, vaudeville. — 2<sup>o</sup> La Belle et la Bête, vaudeville. — 3<sup>o</sup> Pierre-le-Rouge, vaudeville.

#### Nouvelles diverses.

On lit dans le *Courrier de la Moselle* :

« La soustraction est partout. Dans la séance du conseil-général de la Moselle du 6 septembre courant, un membre a fait remarquer que le vœu émis par le conseil dans sa dernière session pour que le vote en matière d'élection de députés ait lieu au chef-lieu du département, ne se trouvait point au volume officiel publié par le ministère sous le titre d'Analyses des votes des conseils-généraux. Cette omission, qui sert si parfaitement l'opinion des ministres, et même celle des préfets, d'où peut-elle venir ? M. le préfet a répondu que les procès-verbaux de la session de 1846 ont été, comme ceux des sessions précédentes, transmis aux différents ministères, et que si une omission a eu lieu, elle n'a pas été commise dans les bureaux de la préfecture.

« L'omission, car elle existe, vient donc du ministère. Pour peu qu'il soit pratiqué dans le volume officiel un certain nombre d'omissions de la même nature, on aura présenté les conseils-généraux comme entièrement satisfaits, comme n'ayant pas même parlé de ré-

forme électorale, et ce sera toujours cela de gagné sur l'esprit anarchique des réformistes.

« Il paraît, comme on voit, que la soustraction morale se cultive aussi avec succès dans les bureaux ministériels. »

COLMAR. — Récolte de 1847. — Après s'être entourée de renseignements nombreux, la société d'agriculture croit pouvoir établir les données suivantes sur la récolte des céréales en 1847 :

1<sup>o</sup> La production moyenne a été, par hectare, de 700 gerbes de froment, ces gerbes ayant un poids moyen de 42 kil. 5 hect. Le produit moyen de 100 gerbes a été de près de 4 hectol. de grains.

2<sup>o</sup> Le produit moyen a été, par hectare, de 27 hectol. de froment, de 28 hectol. de seigle, de 23 hectol. d'orge, et il paraît devoir être de 29 hectol. pour l'avoine.

3<sup>o</sup> Le poids moyen, par hectolitre, est de 78 kilogr. 5 hect. pour le froment, de 74 kilogr. pour le seigle, de 64 kilogr. pour l'orge, de 46 kilogr. pour l'avoine.

4<sup>o</sup> Le produit moyen par épi était, en 1846, de 22 grains pesant 1 gramme, et, en 1847, il est de 34 grains pesant 1 gramme 5 centigrammes.

5<sup>o</sup> On peut considérer la récolte de 1847, dans le Haut-Rhin, comme dépassant en moyenne d'un quart environ celle d'une année ordinaire.

— On sait que le frère Léotade, faisant partie des frères de la doctrine chrétienne de Toulouse, est renvoyé devant la cour d'assises de la Haute-Garonne, sous l'accusation de viol et d'assassinat de Cécile Combettes. Cette affaire viendra au commencement de décembre ou à la fin de novembre.

— Les honneurs à rendre à M. le maréchal Oudinot sont ajournés jusqu'à l'arrivée de ses trois fils, qui se trouvent en ce moment en Algérie : l'aîné, le lieutenant-général Oudinot, comme inspecteur de cavalerie ; les deux autres servant dans des régiments comme capitaine et lieutenant.

Il y a plusieurs années, le second de ses fils, le comte Oudinot, colonel du 2<sup>e</sup> régiment de chasseurs, est mort en Afrique.

La nombreuse famille du maréchal, fils et petits-fils, et parmi ces derniers on distingue le chef d'escadron Pajol, le capitaine Eugène Pajol, le capitaine de Lorencez, qui sont en Afrique, ont tous suivi la carrière militaire.

Le corps, après avoir été embaumé, sera placé dans un caveau d'attente jusqu'à l'arrivée de ses fils.

— Un journal de Londres, le *Daily News*, fait entendre que la mission que le duc de Broglie est venu dernièrement remplir au sein du conseil des ministres, à Paris, avait pour objet de présenter comme imminent le danger d'une conflagration, si le gouvernement français persistait en Espagne dans une politique exclusivement dynastique.

Les raisons exposées par le duc auraient été peu goûtées en haut lieu.

ASSASSINAT D'UNE FEMME PAR SON MARI. — On écrit de Quimper, le 2 septembre :

« Le village de Ploneis vient d'être le théâtre d'un événement des plus tragiques. Une jeune femme, aussi vertueuse qu'elle était belle, vient d'être frappée mortellement de quatre coups de hache par son mari.

« Sébastien Friour, propriétaire cultivateur, âgé de trente ans, après avoir long-temps recherché en mariage Anne Quirion, âgée de dix-neuf ans, obtint sa main le 3 août dernier. Voulant témoigner à sa fiancée tout l'attachement qu'il lui avait voué, Sébastien lui fit donation dans son contrat, sous forme de reconnaissance de dot, d'une partie de ses biens.

« Tout devait donc faire présager une heureuse union. Cependant, à la grande surprise de tous, après moins de huit jours de mariage, une révolution subite eut lieu dans l'esprit du jeune mari, et la pauvre épouse vit changer en aversion profonde l'amour de son mari. Sébastien regrettait l'acte de générosité consigné dans son contrat de mariage, et le disait hautement.

« Bientôt, soit que ce fût pour se donner, aux yeux de la localité indignée de sa conduite, un juste motif d'irritation contre sa malheureuse femme, soit que ce fût une aberration de son esprit malade, il montra une jalousie poussée au dernier degré. Sa haine parut puiser une nouvelle force dans ce sentiment. Il passait des journées entières renfermé dans sa chambre, obligeant sa jeune épouse, dont la soumission était parfaite, à rester dans une pièce voisine. Il exaltait ainsi ses mauvaises passions dans la solitude, et il arriva à concevoir l'affreux projet de donner la mort à Anne.

« Le 1<sup>er</sup> septembre, après avoir déjeuné en commun avec les domestiques de sa ferme, Sébastien se saisit d'une hache, et, ainsi armé, pénétra dans la chambre de sa femme, qui était occupée de sa toilette. Au bruit des pas de son mari, l'infortunée se retourna et vit briller d'un éclat également sinistre l'arme et les yeux de son bourreau.

« Se jugeant perdue, Anne se précipite aux pieds de son mari en lui criant : « Grâce, mon pauvre Sébastien ! ne me tue pas, au nom de Dieu ! » Celui-ci, sans répondre un mot, la saisit avec force à l'épaule gauche, et lui assène sur la tête et le cou quatre coups de son arme terrible. La victime roule sur le plancher en poussant des cris déchirants qui amènent sur le lieu de la scène le frère du meurtrier, qui se précipite sur le forcené au moment où la hache allait s'abattre pour la cinquième fois.

« Quelques autres personnes accourues aident à entrainer Sébastien, qui, acroché aux vêtements de sa femme, s'écriait, l'écumé à la bouche : « Laissez-moi, laissez-moi ! que je l'achève ! » Pendant qu'on entourait de soins la jeune femme, dont les os du crâne étaient fracturés en plusieurs endroits, Sébastien parvint à prendre la fuite.

« Il a été impossible jusqu'à ce moment d'exécuter le mandat d'arrêt décerné contre lui. La victime n'a pas encore succombé aux affreuses blessures qu'elle a reçues, mais les médecins n'ont pas l'espoir de la sauver. Ce crime abominable a répandu dans le pays une vive et douloureuse émotion. »

DÉCOUVERTE ZOOLOGIQUE. — Nous recevons de Marvella (Espagne), en date du 24 août dernier, les renseignements suivants :

« Dans la nuit du 17 au 18 courant, les flots ont jeté sur la plage plusieurs poissons dans un état presque complet d' inanition. Dans la journée du 18, il en est venu à la côte qui ont vivement excité la curiosité publique par la grandeur énorme de plusieurs d'entre eux, qui avaient de quinze à dix-huit pieds de longueur. On en a remarqué parmi eux quelques uns appartenant à l'espèce *delphinus marsorius* de Cuvier, et d'autres se rapprochant du genre *delphinus gloviceps*, sans cependant qu'il y ait une identité parfaite, attendu que la grosseur des sujets en était beaucoup plus forte, et que le nombre des dents en était plus considérable. Quelques personnes les supposent appartenir à l'espèce *marsorius* ou *marsopha*.

« On ne connaît encore aucune espèce qui puisse se rapprocher exactement des individus trouvés sur la côte, attendu la grosseur et la rondeur de la tête, dont chaque mandibule est armée de plus de vingt dents, avec une nageoire dorsale et deux pectoraux dont la grandeur excède de beaucoup ceux connus jusqu'à ce jour en ce genre de cétacés.

« Parmi les individus jetés à la côte, il y en a un qui dépasse vingt-deux pieds de longueur sur huit pieds et demi de circonférence. Il aurait été à désirer que quelque personne capable se fût trouvée sur les lieux pour en faire un examen approfondi, si, comme on le pense, ces poissons appartiennent à une espèce inconnue.

« Les marins du pays nomment ce poisson le *dormeur*, parce qu'après l'avoir rencontré dans les eaux du détroit de Gibraltar, flottant sur les flots sans aucun mouvement, ils l'ont frappé inutilement avec leurs avirons sans pouvoir le sortir de sa léthargie.

« Il n'a pas été possible de conserver la peau d'un de ces individus, que l'on a dépouillés pour en extraire l'huile. Le lard que l'on a trouvé sur la chair avait un pouce d'épaisseur et de trois à quatre sur les côtés de la tête et de l'estomac ; sa couleur était pareille à celle du lard de porc. Le rendement a été de 35 à 40 O/O d'huile cuite très bonne pour l'éclairage, qui a donné une lumière aussi belle que celle de l'huile d'olive, et qui ne démentait son origine que par l'odeur qu'elle répandait.

« La totalité des poissons jetés à la côte, sur une étendue de deux lieues, s'élève à 37. La junte de salubrité en a ordonné l'enfouissement, car leur chair corrompue par les rayons du soleil aurait infecté la plage, qui est le seul chemin qui conduit à Malaga. »

(Indicateur.)

#### Nouvelles Etrangères.

ESPAGNE.

Les ultra-modérés ne reculent devant aucune espèce d'intrigues pour renverser le nouveau ministère : tantôt ce sont quelques uns de leurs amis qui donnent leur démission sous prétexte que le cabinet est l'allié des progressistes, tantôt ils essaient de mécontenter l'armée en lui faisant craindre pour son avenir. S'il faut les en croire, Zaragoza a refusé décidément la place de chef politique de Madrid, et ensuite celle de sous-secrétaire au ministère de l'intérieur, qui lui avait été offerte après son premier refus. Le duc de Frias aurait refusé de son côté d'accepter la présidence du conseil. Enfin leurs manœuvres étaient arrivées à ce point qu'ils ont cru avoir amené une véritable crise ministérielle, et ils s'en vantaient ouvertement. Narvaez, malgré sa récente mystification, n'a pas perdu tout espoir de s'emparer d'un portefeuille, et il aurait été décidé, dit-on, à l'accepter des mains mêmes de Salamanca.

Les généraux Cordova et Ros de Olano auraient été gagnés au parti de Narvaez ; ils devaient proposer au conseil de confier le portefeuille des affaires étrangères à Narvaez, et offrir leur démission, si leur demande n'était pas accueillie. C'est ce qui explique le langage bienveillant employé ces jours derniers par certains journaux ultra-modérés à l'égard de Cordova et de Ros de Olano. Des émissaires actifs avaient été employés dans cette négociation, et des ouvertures avaient été faites à un général qui passe pour jouir d'une haute faveur. Il paraîtrait que toutes ces intrigues sont venues échouer devant la fermeté de Salamanca.

On assure aussi que la question de la dissolution des cortès a été agitée au sein du cabinet, et que, sur l'opposition formelle de quelques uns des ministres, la solution de la difficulté a été renvoyée à l'époque où le ministère se serait complété par la disposition du portefeuille des affaires étrangères. (Sentinelle des Pyrénées.)

— Le *cabecilla el Ebanista*, qui avait recommencé ses courses en Galice, vient enfin de trouver la mort. Le capitaine Mendoza, informé que ce *cabecilla* se trouvait caché dans une maison, la fit entourer de troupes et somma *el Ebanista* de se rendre. Celui-ci répondit qu'il avait un *trabuco*, vingt balles et d'autres armes pour sa défense. Il sortit de l'endroit où il était caché, déchargea son *trabuco* et se mit à courir sur le toit pour se sauver. La troupe fit feu, et le *cabecilla* tomba mort. Il était trois heures du matin. La mort de ce *cabecilla* n'est pas sans importance pour cette province, car il y était redouté, et lors de la dernière guerre il avait été le dernier à déposer les armes. (Idem.)

— On nous écrit de Gironne, à la date du 6 septembre :

« Les factions réunies de Marsal, de Planadum et d'Estartus ont reçu hier une sanglante leçon dont elles se souviendront long temps.

« Le colonel Rios, à la tête des colonnes de Gironne et du Lampurdan, parvint à rejoindre, à une heure de l'après-midi, le *cabecilla* Marsal, qui, à la tête de 150 hommes, se trouvait dans la maison Ginesta. Pendant le combat survinrent Planadum et Estartus, qui, fiers de leur supériorité numérique, crurent l'occasion favorable pour abattre l'orgueil des troupes constitutionnelles, et les attaquèrent par le flanc. Leurs illusions ne tardèrent pas à s'évanouir, car, après une heure et demie de combat, ils furent obligés de battre en retraite, laissant sur le champ de bataille 17 morts, dont un capitaine et deux lieutenants, sur lesquels on a trouvé des dépêches. Ils ont eu en outre plusieurs blessés et un prisonnier, et ont perdu une assez grande quantité d'armes.

« Les pertes des troupes constitutionnelles ont été presque insignifiantes ; elles ne consistent, à leur dire, qu'en un mort et six blessés, dont un officier. » (Idem.)

SUISSE.

FRIBOURG. — Le gouvernement et le clergé viennent de découvrir une nouvelle source de revenus ; ils exploitent le fanatisme des populations au point de vue pécuniaire. Tout militaire quelconque du contingent, de la réserve, de la landwehr ou du landsturm, doit faire bénir ses armes. On paie pour la bénédiction, d'une arme à feu sept batz, dont quatre reviennent au gouvernement et trois au prêtre officiant ; le tarif est de cinq batz pour d'autres armes. On fait aussi bénir les maisons pour les préserver de l'incendie ; cette bénédiction coûte également sept batz. On ne sait de quoi on doit être le plus étonné, de l'audace des exploités, ou de la stupidité des exploités.

Le Gérant responsable, B. MURAT.

#### RECOMMANDATION.

On peut en toute justice fixer l'attention du public et des habitants de Lyon sur l'exposition extraordinaire et intéressante du *Microscope solaire* de M. Coulembier, dans sa loge, à côté de celle de M. Adrien, quai Bourbon, près le pont Lafayette. Nous recommandons aux amateurs de se hâter, d'autant plus que le beau temps ne le permettra pas toujours. Beaucoup de personnes passent sans doute souvent devant cette modeste loge, sans songer aux curieux secrets de la nature qu'on y dévoile à l'œil humain par le moyen de l'instrument microscopique appliqué par M. Coulembier, avec une grande sagacité, sur une multitude d'objets. Mais quiconque a assisté une fois, soit par curiosité, soit par amour de la science, à cette exposition, ne peut pas se rassasier de la vue de ces merveilles ; il revient souvent pour les admirer de nouveau. Les auteurs de ces lignes, qui ne connaissent M. Coulembier que de nom, parlent par expérience.

Quand on voit sur la toile, éclairée par un jour éclatant, sauter des monstres dans un fluide, on pense qu'il doit y avoir dans l'instrument un vase de verre d'une certaine dimension, pouvant contenir en grand nombre des insectes d'une grosseur étonnante ; et cependant, tous ces monstres, qui nous rappellent ceux d'autres parties du monde, sont contenus dans une petite goutte d'eau.

L'analyse et la cristallisation qu'on y produit par la réunion dans un foyer des rayons solaires transporte le spectateur, en lui faisant voir les tableaux les plus ravissants et les plus variés.

Il faudrait trop en dire pour décrire toutes les beautés que dévoilent les expositions du Microscope solaire. Mais ce qui est certain, c'est que tout le monde sera étonné de ce qu'il verra, parce que sans doute cela surpasse toute attente. Le prix d'entrée, qui est fixé à 1 f., est très modique, comparativement à celui de tant d'expositions qui souvent attirent des milliers de curieux, et qui cependant doivent céder le pas à l'intérêt et à l'élévation du spectacle que nous montre M. Coulembier.

F. G. S.

**L'Institution de Reusse**, sise à Paris, rue de Vaugirard, 48, et dirigée par M. Fuzier, de Lyon, se fait remarquer par les succès qu'elle obtient dans la préparation aux écoles du gouvernement. 8 élèves, sur 14 qui ont subi les examens en 1846, ont été admis à l'École Polytechnique. 4 élèves ont été reçus la même année à l'École royale militaire de Saint-Cyr, et 1 à l'école forestière de Nancy.

Pour guérir promptement les maladies de poitrine, telles que *rhumes, toux, catarrhes, asthmes, coqueluches, enrouements*, il n'y a rien de plus efficace et de meilleur que la **PÂTE DE GEORGÉ**, pharmacien d'Epinal (Vosges). Elle se vend moitié moins que les autres, par boîtes de 1 fr. 25 c. et de 65 c., dans toutes les meilleures pharmacies de Lyon, et

principalement chez MM. LARDET, place de la Préfecture; VERNET, place des Terreaux, 13, et à la pharmacie des Célestins; Saint-Etienne, GARNIER-MARTINET, pharmacien, place de Foy, 1; Châlon-sur-Saône, FOUCHIER-MOSSEL, Grande-Rue, Maçon, FAIVRE, confiseur, Grande-Rue, 56, et Genève Suisse, ROUZIER.

M. GEORGÉ a obtenu deux médailles d'or et d'argent pour la supériorité de la Pâte pectosale.

**Bourse de Lyon d'aujourd'hui 18 septembre.**

CHEMINS DE FER.	COMPTANT.		LIQUID. COUR.		LIQ. PROCH.	
	1 <sup>er</sup> cours.	dernier cours.	1 <sup>er</sup> cours.	dernier cours.	1 <sup>er</sup> cours.	dernier cours.
Paris à Orléans.					1145	1145
prime d. 10					1163	1162 50
Paris à Rouen.			890	892 50	900	900
prime d. 10						
Avignon à Marseille.					517 50	515 75
prime d. 10					550	548 75
Orléans à Vierzon.					525	
prime d. 10						
Chemin du Nord.					507 50	508 75
prime d. 10					512 50	513 75
Paris à Lyon.					562 50	565
prime d. 10					567 50	
Mines de la Loire.					400	400
prim. de. 10					450	427 50

**Bourse de Paris du 16 septembre 1847.**

La bourse a été très agitée. La nouvelle de la suspension de paiements d'une très forte maison de banque de Londres a occasionné d'abord une forte baisse, et le 3 0/0 a été fait, avant l'ouverture, à 74 88, puis à 74 50, et il a ouvert au parquet à 74 85. Il est monté avec assez de rapidité à 75 40. Il est ensuite retombé à 74 80, et enfin il est remonté à 75 13, cours de clôture au parquet et dans la coulisse. Beaucoup d'affaires.

CHEMINS DE FER.	
Trois pour cent . . . . .	74 90
Quatre pour cent . . . . .	» »
Quatre et demi pour cent . . . . .	» »
Cinq pour cent . . . . .	115 53
Emprunt de 1844 . . . . .	» »
Trois pour cent belge . . . . .	» »
Quatre 1/2 p. cent belge . . . . .	» »
Cinq pour cent belge . . . . .	100 1/4
Récépissés Rothschild . . . . .	» »
Cinq pour cent romain . . . . .	95
Trois pour cent espagnol . . . . .	» »
Banque de France . . . . .	5180
Banque belge . . . . .	» »
Caisse Lafitte . . . . .	» »
Comptoir Ganneron . . . . .	» »
Obligations de Paris . . . . .	» »

LYON.—Imprimerie de BOURSY FILS, rue Poulaillerie, 19.

En vente chez Ch. SAVY, libraire-éditeur,

Place Louis-le-Grand, 14.

**LES ACTES DU CONGRÈS DE VIGNERONS ET DE POMOLOGISTES. ANNÉE 1846.**

Ce livre renferme les travaux du congrès lyonnais. Il intéresse aujourd'hui les propriétaires de vignobles et les hommes de science par la nature des faits qu'il contient.

Les questions les plus importantes de viticulture, vinification ou œnologie, de pomologie, y sont discutées par des hommes compétents.

Des mémoires originaux sur les sociétés viticoles, sur la vigne, sur la fabrication du vin, sur la destruction de la pyrale, sur la vinification des vins mousseux, sur la constitution géologique des terrains où la vigne peut être cultivée, une appréciation de la valeur de nos principaux vins faite par une commission du congrès, et un travail sur la conservation des échals, sont dus à MM. Lortet, Baumès, Sauzey, Paris, V. Thiollière, A. Potton, Grogner, etc.—Un volume in-8°. —1847. (7940)

**LE SIROP LAROZE** d'écorces d'oranges amères, TONIQUE ANTI-NERVEUX, en régularisant les fonctions de l'estomac et des intestins, détruit la constipation, guérit la diarrhée et la dysenterie, les maladies nerveuses, les gastralgies, rétablit la digestion, prévient la langueur, le dépérissement, la débilitation, abrège les convalescences.—5 f. le flacon.— On évitera les contrefaçons en exigeant les cachet et signature Laroze.— Dépôt spécial chez M. Vernet, pharmacien à Lyon. (7437—8221)

**COMPAGNIE GÉNÉRALE D'ACQUISITION ET DE DÉFRICHEMENT DÉFINITIVEMENT CONSTITUÉE.**

**CAPITAL SOCIAL: VINGT MILLIONS.**

Les actions sont de 100 francs; elles portent intérêt à 5 0/0. Le capital est garanti par les terrains acquis. La Compagnie commence ses opérations sur 2,500 hectares dont elle est propriétaire.

L'inspecteur-organisateur acceptera avec plaisir le concours des personnes honorables pour représenter la Compagnie dans les départements suivants: l'Ain, l'Isère, la Loire et le Rhône.

Ecrire franco rue du Gare, n° 3. (4036)

**MALADIES SECRÈTES.**

Guérison prompte et sans rechute des maladies de la peau et du sang, spécialement des écoulements, si anciens qu'ils soient, et réputés incurables. Traitement *gratis*, si l'on n'est pas guéri en cinq ou dix jours sans aucun régime. Le remède est garanti végétal (**EXTRAIT DE SALSEPAREILLE** et **POUDRE DIURÉTIQUE**.) A la pharmacie BERTRAND, place Bellecour, 12, à Lyon.— Dépôts: à Paris, rue du Grand-Chantier, 7; à Toulon, rue Bonnefoy, 2; à Toulouse, rue de l'Orme-Sec; à Grenoble, rue Vieux-Jésuites.—On fait des envois. (Affranchir.) (3486)

Etude de M<sup>e</sup> Fauché, huissier à Lyon, rue Gentil, 1.

**VENTE JUDICIAIRE.**

Le lundi vingt septembre 1847, à dix heures du matin, il sera procédé à Lyon, place Henri IV, à la vente aux enchères publiques et au comptant d'objets mobiliers, tels que glaces, secrétaire, table de jeu, chandeliers, commodes, fauteuils, chaises, table à thé, pendules, tabourets, buffet de salle, fontaine, cruches, chaudrons, casseroles, garde-manger, table, lit garni, etc., etc. (3237)

**A VENDRE UNE DISTILLERIE**

composée de quatre chaudières, d'un rectificateur, de deux pompes, et généralement de tous les accessoires indispensables à un établissement de ce genre.

S'adresser à M. Condamine, chaudronnier, rue Saint-André, à la Guillotière. (1034)

**AVIS.** On désire acquérir à Bellecour, ou rue Louis-le-Grand, **UNE MAISON** d'une valeur approximative de 200,000 f.

S'adresser, tous les jours non fériés, de onze à quatre heures, rue de Bourbon, 36, au 1<sup>er</sup>, chez M. Penet. (1043)

**A VENDRE. Un atelier**

de quatre métiers à châles 6/4 soie, ainsi qu'un grand nombre d'ustensiles, ensemble ou séparément. Le fabricant s'engagera par écrit à fournir de l'ouvrage. — S'adresser chez M. Cuzin, rue des Capucins, n° 17. (931)

**LA PÂTE PHOSPHORIQUE**

Contre les rats, cafards, taupes, etc., et l'**ŒUVE OXIGÉNÉE** contre les punaises, fourmis, etc., sont les seules préparations sans odeur reconnues infaillibles pour la destruction de ces animaux.

Dépôts chez M. MAUGUIN, pharmacien, rue de Bourbon, 8, et chez M. VERNET, pharmacien, place des Terreaux.—Se méfier des contrefaçons. (3614)

**AVIS.** Une personne bien connue désire louer de suite un appartement complet dans une maison dont on lui donnerait la gestion. Elle se chargerait volontiers de plusieurs autres. — S'adresser à M. Myard, menuisier, rue Neuve, n° 31, dans la cour. (1044)

**ÉCONOMIE DOMESTIQUE.**

**BUANDERIES PORTATIVES.**

**Lessivage du linge en trois heures** et sans soins, avec 75 pour 100 d'économie sur les lessives ordinaires. — Moindre usure du linge. — Mention honorable à l'exposition de 1844. — Médaille d'argent à la Société d'encouragement.

**CUISINE SANS CUISINIER.**

**Appareil dit cordon-bleu.** — Dîner composé de quatre à cinq plats, sans soins et sans surveillance. — Six centimes de charbon.

**EXPÉRIENCES PUBLIQUES** tous les jeudis, à partir du 23 septembre 1847, rue Saint-Dominique, 7, à Lyon. (1038)

**ALOUERTOUT DE SUITE Grand bâtiment**

propre à un atelier de teinturier ou à une fabrique quelconque, avec vaste cour, écurie et remise, quai de Serin, n° 53. S'adresser à M. Piraud, rue Belle-Cordière, 14. (949)

**SUITE DE COMMERCE**

n'exigeant pas un gros capital. — On céderait ce commerce d'un détail agréable et bien situé, convenant à une dame, à des conditions très satisfaisantes. — S'adresser à M. Verset, rue Bât-d'Argent, 12. (1041)

**A VENDRE Fonds de mercerie,**

**bonneterie et quincaillerie**, aux Terreaux, existant depuis six ans, exigeant peu de capitaux. Au besoin, on l'échangerait contre une petite propriété. S'adresser au marchand papetier, place de la Préfecture, 16. (946)

**A CÉDER**

au centre des affaires. **Très beau Restaurant** d'une réputation faite et d'un grand débit. Prix modéré, pour lequel de grandes facilités. — S'adresser à M. Verset, rue Bât-d'Argent, 12. (1040)

**COMPAGNIE D'ASSURANCES GÉNÉRALES SUR LA VIE,**

Autorisée par Ordonnance du Roi du 22 décembre 1819.

La Compagnie d'Assurances générales sur la Vie, fondée en 1819, est la première établie en France. Son fonds social est entièrement réalisé; ses capitaux s'élèvent à plus de vingt millions de francs, dont la majeure partie est placée en immeubles.

La Compagnie, moyennant une prime annuelle, garantit le paiement d'un capital ou d'une rente exigible lors du décès de l'assuré, au profit de ses héritiers ou d'une personne désignée.

La Compagnie reçoit les capitaux pour servir des rentes viagères sur une ou plusieurs têtes.

Le taux est fixé pour chaque âge.

**EXTRAIT DE LA TABLE SUR UNE TÊTE.**

8 fr. 40 c. pour cent à 55 ans.	12 fr. » c. pour cent à 70 ans.
9 51 — à 60	14 89 — 80
10 68 — à 65	

Les bureaux sont, à Lyon, chez M. ED. REVEIL, rue Neuve de la Préfecture, n. 1. (3734)

Pharmacie à Lyon.—Rue Palais-Grillet, n. 23,

**DÉPURATIF DU SANG.**

SIROP VÉGÉTAL DE SALSEPAREILLE ET DE SÉNÉ,

**GUÉRISON DES MALADIES SECRÈTES**

NOUVELLES OU ANCIENNES.

*Dartres, gales rentrées, rougeurs à la peau, fleurs ou pertes blanches les plus rebelles, affections rachitiques, rhumatismales, et de toute acréte ou vice du sang et des humeurs.*

Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières, et n'exige pas un régime trop austère. On fait des envois. (Affranchir et joindre un mandat sur la poste.)

**PRIX: 5 FR. LE FLACON.** (3370)

Sirop et Pâte

**DE MOU DE VEAU AU LICHEN D'ISLANDE**

de PAUL GAGÉ, pharmacien à Paris, rue de Grenelle-Saint-Germain, 13. Approuvés par les Facultés de MÉDECINE et de PHARMACIE comme ne contenant pas d'OPIMUM et comme étant les plus efficaces de tous les pectoraux pour calmer la toux, guérir les RHUMES, l'enrouement et les MAUX de GORGE, les catarrhes et les maladies de poitrine.—2 f. 50 c. le flacon, 1 f. 50 c. la boîte. Dépôts, à Lyon, aux pharmacies Vernet, André et Lardet, et chez tous les pharmaciens et parfumeurs du département. — On refusera tous flacons ou boîtes qui ne porteraient pas ma signature : (7651)

**Sève de Médoc.**

Cette préparation donne aux vins le parfum du vin de Bordeaux et la propriété de se conserver. (7268)

**Pâte Epilatoire.**

Elle enlève parfaitement le poil et le duvet sans altérer la peau.— Chez VERNET, pharmacien, place des Terreaux, 13.



**RECUEIL DE 250 RECETTES**, simples et faciles, pour fabriquer à peu de frais **TOUTES LES LIQUEURS** de table, l'absinthe, le kirsch, le cognac, le rhum, le wermouth, la grande-chartreuse, les vins fins français et étrangers, un vin de ménage et la bière à 5 centimes, les limonades gazeuses, les ratafias de ménage, les sirops, les gelées, les confitures de fruits et de légumes, le raisiné, les cornichons, les vinaigres, un élixir pour bonifier les vins. En vente, au prix de 5 f., chez M. DUMONT, l'auteur, rue du Plat, 7, à l'entresol, à Lyon. (1052)

**A LOUER** tout de suite, place du Collège, avec appartements au premier étage.

S'y adresser. **Vaste entrepôt** à la Guillotière, rue des Passants.

**A VENDRE** tout de suite, aux Massues, rue

Lagarde, n° 16, **une jolie maison de campagne d'agrément**, composée de cinq pièces au rez-de-chaussée et huit pièces au premier étage fraîchement décorées et agencées, avec cave, cellier, pressoir, écurie et remise, salle de billard, salle d'ombrage, bosquets et charnières, réservoir et citerne. Au devant de la maison se trouvent deux terrasses d'où l'on jouit d'une vue magnifique et très étendue. La contenance totale est d'environ 110 ares. S'y adresser. (2403)

**CHANGEMENT DE DOMICILE.**

M<sup>lle</sup> Dupré, tapissière, est actuellement rue de Bourbon, 27, à l'entresol. Elle se charge de la confection des décors des appartements, tels que housses, coussins, tapis, rideaux, tentures, etc. (972)

A LA RENOMMÉE

**DES BRIOCHES**

De la rue Ferrandière, 16, ci-devant même rue, 7. **CHATELARD**, successeur de FONGHASSE. (984)

**AVIS** On donnera 10,000 f. à celui qui

prouvera que l'**Eau de Lob** ne fait pas repousser et épaissir les cheveux sur des têtes chauves. Cette Eau de Lob régénère la chevelure et la conserve jusqu'au tombeau. Prix du flacon: 40 f.; demi-flacon: 5 f. Seul dépôt, aux mêmes prix, chez Parratte, coiffeur et marchand parfumeur, rue Saint-Dominique, 16, à Lyon. (2393)

**PASSAGE DE L'HOTEL-DIEU, N° 38.**

Exhibition d'une **Tortue monstre de terre**, vivante, trouvée dans le grand désert de Sahara par le sieur Bordabosana, conducteur d'animaux pour le Jardin-des-Plantes de Paris. Cet animal n'est visible qu'aujourd'hui et demain. Son repas a lieu de deux à quatre heures. — Prix d'entrée: 25 centimes par personne. (1042)

**BELLE OCCASION.**

A vendre, pour cause de départ, un ancien **fonds de marchand de crépin**, très bien situé et jouissant d'une bonne clientèle. Le vendeur étant pressé de partir, il cédera à très bon compte. S'adresser à M. Chabrier, marchand épicer, rue Noire, n° 10, à Lyon. (1045)

**AVIS.** Le propriétaire des Bains de la gare

Mercière a l'honneur de prévenir le public que la percée pour la rue Centrale n'atteindra nullement son établissement de Bains, qui ne sera pas fermé, et dont le service ne sera pas interrompu pendant les démolitions. (2401)

**PLUS D'ARSENIC!!!**

Contre les rats, taupes et cafards, **Pâte phosphorée** pour leur destruction prompte et infaillible. — **Essence phosphorée** contre les punaises, les fourmis et leurs œufs. — Par LARDET, pharmacien-droguiste, place de la Préfecture, 16, à Lyon. (7016)